# LES IDÉES ET LES FAITS

## COUP D'ŒIL QUOTIDIEN

### Les vénérables Florida Cevoli François-Marie Libermann et Marguerite Bourgeois

Rome, le 16 juin 1910.

Trois décrets seront lus solennellement, demain matin, à 11 h. 15, devant le Souverain Pontife : ils déclarent l'héroïcité des vertus pratiquées par le vénérable P. François-Marie Libermann, par la vénérable Mère Marguerite Bourgeois et par la vénérable Florida Cevoli.

Disons d'abord un mot de cette dernière. Née à Pise, la vénérable Florida Cevoli fut formée à la vie religieuse, au couvent des Capucines de Città di Castello, par sainte Véronique de Julianis, qu'elle y eut pour maîtresse des novices. La vénérable Florida devint l'émule de cette âme héroïque : elle devait lui succéder dans le gouvernement du monastère, où elle mourut en 1767.

●

On comprendra que nous nous arrêtions plus longuement au vénérable P. Libermann. Plus rapproché de nous, intimement uni par sa vocation à la vie du clergé français et — il faut le dire aussi — à l'apostolat des missions lointaines qui est une des gloires de la France, le vénérable P. Libermann est, par ailleurs une figure des plus attachantes par sa forte et douce originalité.

Rien de banal dans son existence : Dieu est allé le chercher dans un milieu où certes, rien ne laissait prévoir un fondateur d'une Congrégation religieuse, et il l'a préparé à sa mission exceptionnelle par des épreuves étrangement meurtrissantes.

Jacob Libermann naquit à Saverne (Alsace), d'un père qui était rabbin israélite. Quatre frères étaient nés avant lui. Lazare Libermann (c'était le nom de son père) éleva ses fils dans la pratique d'un judaïsme fervent, et aussi — la conséquence se comprend — dans une vive horreur du christianisme.

Très intelligent, le jeune Jacob fut envoyé par son père à l'Ecole rabbinique de Metz. Il y excella bientôt dans les études. Mais en même temps, il se trouva envahi par une indifférence religieuse croissante, qui aboutit bientôt à une abolition presque entière de toute foi.

Son frère, qui devait être ensuite médecin à Strasbourg, s'était fait chrétien. C'est lui qui, doucement, exhorta la jeune Jacob à incliner sa raison devant les mirages de la Bible qui le rebutaient. Sur ces entrefaites, un Evangile, traduit en hébreu, tomba entre les mains de l'étudiant, qui en fut fortement impressionné. Dieu voulait cette âme : de quel moyen singulier n'allait-il pas se servir pour la conquérir !

« Je me mis à lire l'*Emile* de Rousseau. Qui croirait qu'un ouvrage composé pour ébranler la foi d'un croyant fût au contraire l'instrument que Dieu allait employer pour me conduire à la vraie religion ? C'est pourtant dans la *Confession du vicaire savoyard* que se trouve le passage qui me frappa. Rousseau y expose les raisons pour et contre la divinité de Jésus-Christ, et il conclut par ces mots : « Jusqu'ici je ne suis pas parvenu à savoir ce qu'un rabbin d'Amsterdam pourrait répondre à tout cela. » A cette demande, achève le P. Libermann dans le récit de sa conversion, je ne pus m'empêcher de confesser à part moi, que moi non plus je ne trouverai de réponse satisfaisante. »

Là-dessus Jacob Libermann apprend que deux autres de ses frères qui habitaient Paris s'étaient convertis au christianisme. Il obtint de son père — qui ne se doutait point des dispositions intimes de son plus jeune fils, — la permission de se rendre dans la capitale. M. Drach, le célèbre orientaliste — un converti aussi — lui procura une place au collège Stanislas.

Introduit dans sa chambre, on remit au jeune homme l'histoire de la *Doctrine chrétienne* de Lhomond, et l'*Histoire de la religion* du même auteur.

Le P. Libermann raconte le sentiment d'angoisse dont il se sentit envahi quand il fut seul. Se recommandant au Dieu de ses frères, — ainsi parle-t-il, — il se jeta à genoux, et il le supplia, si la doctrine des chrétiens était vraie, de lui faire connaître cette vérité ; si elle était fausse, de l'en éloigner aussitôt.

La lumière remplit aussitôt le cœur du jeune homme. Ouvrant le livre de Lhomond, il lut le récit de la vie et de la mort de Jésus.

La foi éclairait son âme : elle recevait la vérité avec avidité. Le mystère de l'Eucharistie qui, dans ce premier moment, eut pu l'étonner, ne la rebuta point. Il eut, dès lors, faim et soif du baptême. On le lui administra la veille de Noël 1826, et le jour même il reçut Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

François-Marie-Paul Libermann (ainsi s'appela-t-il désormais) se sentit profondément changé : une paix profonde l'avait envahi, et, de toute son âme, il désirait le sacerdoce.

En octobre 1827, M. Drach le présenta à Saint-Sulpice. François-Marie Libermann y répandit une odeur d'édification. Sa ferveur — une ferveur communicative — faisait de lui le charme de ses condisciples. Mais comme s'approchait le moment de recevoir le sous-diaconat, un mal terrible le frappa : l'épilepsie. C'était, semble-t-il, la réponse négative de la Providence. Devant l'angélique résignation du jeune homme, les supérieurs de Saint-Sulpice décidèrent de le garder jusqu'au jour où son avenir se dessinerait clairement. Sa vertu, d'ailleurs, était si éclatante, qu'ils n'hésitèrent pas à le proposer au supérieur général des Eudistes comme maître des novices : il y avait dix ans que l'abbé Libermann était entré à Issy et il était simple acolyte.

Par quelles voies providentielles Dieu présenta-t-il à l'abbé Libermann l'idée d'une Congrégation de missionnaires parmi les nègres, il n'est pas possible de le raconter ici. Pressé par la grâce, François Libermann part pour Rome. M. Drach le présente à Grégoire XVI, qui, après l'audience, prononce sur le jeune homme ces mots remarquables : « Ce sera un saint. »

L'abbé Libermann, pourtant, manque de tout. Une grange lui sert d'abri ; un peu de paille, une table, une chaise sont tout son mobilier. Il reçoit pourtant la réponse officielle du cardinal Franzoni, préfet de la Congrégation de la Propagande, qui « l'exhorte à persévérer avec ses compagnons dans ce dessein et à ne rien négliger pour correspondre à sa vocation ». C'était, humainement, une gageure. L'abbé Libermann part à Lorette : priant dans ce sanctuaire, il comprend que Dieu l'a guéri de son mal. De fait, ayant quitté Rome le 7 janvier 1845, un an après y être arrivé, il obtint bientôt de Mgr Raess, évêque de Strasbourg, d'être ordonné prêtre.

Les associés du P. Libermann furent fidèles à leurs engagements. Le noviciat de la Congrégation du Sacré-Cœur de Marie s'ouvrit à Amiens en 1841, au bourg de la Neuville. C'était l'extrême pauvreté, mais c'était aussi la ferveur. Des missionnaires partirent bientôt de ce Bethléem pour l'Ile Maurice, puis pour l'Ile Bourbon.

C'est alors que, sur une nouvelle indication providentielle, le P. Liebermann allait franchir une nouvelle étape. Sa Société possédait plusieurs maisons en France, elle avait des missionnaires chez les nègres de l'Afrique occidentale, de la mer des Indes et des Antilles. Elle ne jouissait pas encore, cependant, de l'approbation canonique. En 1848, la Congrégation du Saint-Esprit — fondée au 1703 par Claude-François Poullart des Places — s'ouvrit à lui. Elle possédait le « Séminaire du Saint-Esprit » pour la formation des pauvres clerc ; elle avait été fondée pour l'évangélisation des campagnes les plus abandonnées, et, presque à ses débuts, on lui avait confié l'apostolat des colonies.

Le P. Libermann consulta la Congrégation de la Propagande. Celle-ci, le 1 septembre 1848, décida que la Société du Saint-Cœur de Marie cessant d'exister, le P. Libermann et ses disciples devenaient membres de la Congrégation du Saint-Esprit (1).

L'œuvre du P. Libermann était achevée. Les dix années qu'il n'était entendu promettre en 1842 allaient se terminer : ce fut dans les effusions de la charité héroïque qu'il expira, après d'atroces douleurs, le 2 février 1852.

2 500 religieux, prêtres, Frères et étudiants composent aujourd'hui la famille religieuse ravivée par le P. Libermann. Plus de 100 maisons, en Europe, en Afrique, en Amérique, 8 vicariats et 6 préfectures apostoliques — surtout en Afrique, — le Séminaire des colonies à Paris : tel est le développement actuel de l'œuvre réalisée par l'humble converti. Ce qu'elle a exigé de vertus héroïques, le décret pontifical de demain le rappellera.

●

C'est encore une Française que la vénérable Marguerite Bourgeois : elle est née à Troyes, le 17 avril 1620. Elle était d'abord entrée dans la Congrégation externe, dirigée par les religieuses du bienheureux Pierre Fourier. Mais en 1653, — le 22 juin — elle partait pour le Canada, dans le but de « tenir une école à Montréal et d'y instruire les enfants ».

Avant de quitter la France, la sainte jeune fille se dépouilla de tous ses biens. C'est dans l'extrême pauvreté qu'elle aussi commencera son œuvre gigantesque. Après quatre années de travaux de tous genres, elle put enfin ouvrir sa première école à Montréal — à Ville-Marie, comme on l'appelait, — dans une étable. Une cinquantaine de maisons autour d'un fort, telle était Montréal au milieu du XVII^e siècle.

A trois reprises au moins, la vénérable Marguerite Bourgeois devait refaire le voyage de France pour y chercher ses premières novices, en 1657, en 1670, en 1675 — et la traversée, qui ne laissait pas d'être périlleuse, durait alors de deux à trois mois. Aussi, la décrat qui, parmi les vertus héroïques pratiquées par la vénérable Marguerite Bourgeois insiste sur sa force indomptable, n'hésite pas à comparer ses voyages apostoliques à ceux de saint Paul. Prodigieusement mortifiée elle-même, la Vénérable n'offrait à ses filles d'autre sitrait que celui du sacrifice.

Cependant, la Congrégation grandissait, dirigée à Montréal par les prêtres de Saint-Sulpice, et protégée par Mgr de Montmorency-Laval, le saint évêque de Québec, dont la cause est aussi introduite. Quand l'approbation canonique sanctionna les constitutions de la « Congrégation de Notre-Dame », aux écoles et au pensionnat de Québec, s'étaient ajoutées les missions de la Pointe aux Trembles, Lachine, La Montagne, Champlain, Sainte-Famille, Québec, Château-Richer, etc.

La Congrégation possédait depuis 1693 sa première église. C'est là, détail touchant, que le donatrice, Mlle Jeanne Le Ber, se retirant en recluse dans une cellule donnant vue sur le Saint Sacrement, prit l'initiative au Canada de l'adoration perpétuelle : les Sœurs de Notre-Dame y ont toujours été fidèles. Le trait méritait d'être souligné à la veille du Congrès eucharistique.

Dès que ses règles eurent été approuvées, la vénérable fondatrice demanda à être déchargée du gouvernement. Elle avait 77 ans. Un dernier trait héroïque devait clore cette magnifique existence. Le 1^er janvier 1700, la maîtresse des novices, Sœur Charly, entra en agonie : « Ah ! mon Dieu, » s'exclama la Vénérable, que ne me prenez-vous, moi qui suis inutile à tout dans cette maison, tandis que cette pauvre Sœur peut encore rendre de grands services ! » Elle fut exaucée...

Le grain de sénevé, ici encore, est devenu un grand arbre : la Congrégation de Notre-Dame de Montréal est établie aujourd'hui en 70 diocèses d'Amérique ; elle possède plus de 200 maisons et compte 3 000 religieuses.

Il était bon que deux décrets — de la vénérable Marguerite Bourgeois et du vénérable François Libermann — fussent lus le même jour. Ce furent l'une et l'autre des âmes missionnaires.

« On nous demande, écrit la vénérable Marguerite Bourgeois, pourquoi nous faisons des missions, qui nous mettent au hasard de beaucoup souffrir et même d'être prises, tuées, brûlées par les sauvages. Nous répondons que les apôtres sont allés dans tous les quartiers du monde pour prêcher Jésus-Christ. »

Les fils du vénérable François Libermann répondent de même, par leurs missions.

B. SIENNE.

(1) « C'est en mémoire de cet événement que la Sacré Congrégation de la Propagande autorise un peu tard la Congrégation du Saint-Esprit à ajouter à son titre la formule latine : *sub invocatione Immaculati Cordis B. Mariæ Virginis*, qu'on traduit très imparfaitement en français quand on écrit : « Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie ». Comme il n'y a pas à distinguer entre deux Congrégations du Saint-Esprit, il y a lieu de s'en tenir au langage courant, à la simple désignation de « Congrégation du Saint-Esprit ». Cf. l'important ouvrage *Claude-François Poullart des Places*, par le R. P. LE FLOCH, Paris, Lethielleux, et l'opuscule récent du même auteur : *Louis-Marie Baraer de Lanurien, fondateur et premier supérieur du Séminaire français*. Rome. 1910.


VIENT DE PARAITRE

**FÉNELON**

par Jules LEMAITRE, de l'Académie française

1 volume, 3 fr. 50 ; franco, 3 fr. 90

En vente à la Librairie de la Croix du Nord 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place) — LILLE —


## Au Japon

### Une ville de 50 000 âmes détruite par le feu

#### 100 personnes ont péri dans les flammes

L'empire du Japon vient encore d'être le théâtre d'un de ces terribles incendies qui l'ont rendu si tristement célèbre. Après celui d'Osaka qui, l'an dernier, consuma 30 000 maisons, c'était le 3 mai dernier le tour de la ville d'Aomori.

De ce florissant port de mer du détroit de Tangaru, point de jonction des lignes de chemins de fer qui relient le cœur du Japon à la province de l'île de Yéso ou Hokkaidô, il ne reste que des ruines. Le feu éclata à 1 heure de l'après-midi et à 5 heures, activé par un vent violent, il avait achevé sa sinistre besogne. Tout était dévoré.

Nous ne tenterons pas la description de l'immense douleur de ces 10 000 familles privées en quelques instants de tous les objets indispensables à la vie, car, dans ces incendies, la flamme se propage avec une telle rapidité que tout sauvetage est rendu impossible, et c'est en voulant mettre quelques objets en sûreté que la plupart des victimes ont trouvé la mort.

Une hâtive estimation, inférieure certainement à la réalité, fixe les pertes à 8 millions sur lesquels 300 000 francs seulement sont couverts par des assurances. La faiblesse de ce chiffre s'explique par la répugnance des Compagnies à assumer des risques sur des immeubles dont la fragile construction en bois, la toiture de bardeaux font une proie toute désignée pour l'incendie que le manque d'eau ne permet même pas d'essayer de conjurer.

Des listes de souscription ont immédiatement été lancées par les journaux. S. M. l'empereur s'est inscrit pour 25 000 francs.

Ce désastre, venant à quelques années d'intervalle après les incendies des villes d'Hakodate et de Niigata, où sombrèrent tous les établissements de la mission catholique, est une nouvelle et bien rude épreuve pour celui qui a la responsabilité de l'évangélisation de ces provinces.

Le poste d'Aomori a eu longtemps pour titulaire le P. Faurie, connu au Japon et ailleurs dans tout le monde savant, par ses études sur la flore de ce pays, et dont le gouvernement de la République a voulu reconnaître les services par une distinction bien méritée. Le Père est actuellement à Formose, où il poursuit ses recherches. Par un hasard où il verra certainement une attention de la Providence, le vaste magasin construit en dur, qui renferme ces précieuses collections, a été épargné. Située au centre de la ville, elle a subi les premières atteintes du fléau. Le missionnaire actuel, le P. Breton, après avoir consommé les saintes espèces, n'eut juste que le temps de se sauver du côté de la mer, serré de près par les flammes, qui ne s'arrêtèrent qu'à une vingtaine de mètres de la grève. Quand il put revenir, ce fut pour constater que son modeste mobilier, ses livres et ses effets ne formaient plus qu'une masse informe de papiers calcinés, de verre fondu et de ferrures tordues.

Comme ses compatriotes d'adoption, il ne lui restait plus que les vêtements qu'il portait sur lui en moment de la catastrophe. Détail particulièrement douloureux : le P. Breton avait, l'an dernier, consacré ses économies de plusieurs année à restaurer et agrandir les edifices de sa chère mission. Daignent les âmes généreuses venir à son aide pour qu'il en puisse au plus tôt relever les ruines ! (1)

## LE VRAI TERRAIN D'UNION

Ah ! messieurs, vous cherchez un terrain d'union et vous vous réunissez pour le trouver et finalement, il arrive que vous vous êtes de nouveau coiffé des étiquettes ; un point, c'est tout.

Voulez-vous trouver le véritable terrain de l'union présente, de cette union qui n'amènera pas des discussions, mais des conquêtes justes et fécondes ? Ecoutez donc cette simple histoire :

Il s'agit d'une famille comme vous en connaissez tant, qui vit en plein monde du travail.

Le père est mort tuberculeux ; il était ouvrier boulanger.

La mère a recueilli le vieux père, ouvrier maçon, ayant, dans sa dure existence, plusieurs fois connu la maladie et restant impotent à 68 ans, avec la maigre pension de 10 francs que lui a octroyée la loi d'assistance.

Il y a deux enfants : la fille, 16 ans, est employée dans un magasin de fleurs naturelles ; le garçon, 15 ans, travaille dans une raffinerie.

A eux deux, ils ne peuvent faire bouillir le pot. La mère, retenue au foyer, a cherché dans le travail de la confection le supplément de ressources qui lui est nécessaire. On sait ca qu'elle y a pu trouver : l'éreintement et un salaire de famine.

Peut-être en entendant ce récit, vous êtes-vous disposés à mettre la main à la poche. Non, messieurs, ce n'est pas la charité, toujours bonne à faire, mais hélas ! passagère, qui, dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, sera la solution. C'est plus de justice sociale qu'il faut demander à la société tout entière.

Le Christ, en venant dans la crèche pour nous délivrer, n'a pas pris une étiquette de royaliste ou de républicain. Les étiquettes auxquelles vous tenez tant, Français, ne sont pas davantage nécessaires pour améliorer le sort de la majorité de nos concitoyens.

Il y a sur la suppression du travail de nuit dans la boulangerie qui a tué le chef de cette famille, il y a un projet de M. Godard. Et naguère, Mgr Amette, archevêque de Paris, présidait une grande manifestation, afin de faire hâter la vote de ce projet, et supprimer, dans l'avenir, d'autres catastrophes semblables. Ce projet a-t-il une couleur politique ? Allons donc.

Il y a sur les retraites ouvrières une loi enfin votée : qu'on se hâte de voter les fonds nécessaires afin que les vieux travailleurs ne désirent plus mourir pour délivrer d'une charge leurs enfants. Le projet a-t-il une couleur politique ? Pas davantage.

Il y a sur la fixation d'un minimum de salaire, pour la travail à domicile, un projet de M. de Mun : qu'on le vote afin que la pauvre mère reçoive un peu plus de 0 fr. 15 pour l'heure de travail épuisant qui lui réserve peut-être la même fin qu'à son homme. Est-ce de la politique ? En aucune manière.

●

Mais écoutez la suite de mon histoire ?

Lorsque je suis entré, le vieux songeait dans son coin et la femme ne cousait pas, parce que c'était dimanche.

J'ai cherché la fille : mais son magasin de fleurs a, de droit, le roulement, et c'était son jour de rester.

J'ai cherché le fils : il dormait dans un réduit, car son usine l'emploie la nuit.

Cependant, il y a une loi du repos hebdomadaire : mais ivoilà le repos qu'elle donne. Ne nourrait-on pas tous demander qu'il y ait le repos **familial**, au même jour pour tous ! La famille ! C'est bien quelque chose ! Et les fleurs naturelles qui accompagnent cette jeune fille, le dimanche, pourraient bien passer après.

Et de même ne trouvez-vous pas que c'est, aussi bien que pour les **boulangers**, un scandale que les enfants puissent être employée la nuit à de certains travaux, dans les usines à feu continu ? Cela existe pourtant. Ne pensez-vous pas que cela devrait cesser ?

Vous me direz peut-être que de telles lois sont trop onéreuses ou superflues.

Allons donc ! grâce à ces lois, **non politiques**, cette famille vivrait, n'est-ce pas ? et, au contraire, vous le voyez bien, **elle se meurt**. Et ce ne sont pas vos changements d'étiquette qui l'en empêcheront.

Or, c'est par cent, c'est par mille qu'il faudrait multiplier les histoires semblables.

Oui, cette famille vivrait... à condition toutefois, je le reconnais, qu'on n'ait pas détruit ce par quoi les malheureux ont la patience d'attendre le législateur. Or, justement quand je fis ma visite, on me dit que le gamin était rentré, ce dimanche matin, éreinté, amer, et qu'il avait dit : « La Messe ? ah ! non alors ; on m'a appris à l'école à ne plus chanter cette chanson-là ! »

●

Ah ! Messieurs, vous vous réunissez pour savoir si le candidat sera rose-vif ou rosé-clair, jaune ou vert, et voue n'arriverez pas à faire l'union autour d'une couleur, et vous vous en allez en disant tristement : Il n'y a rien à faire.

Cependant, si vous vouliez faire l'union sur le terrain moral et social, vous seriez surpris, j'en suis sûr, du nombre, de l'enthousiasme et de l'union des adhérents.

Dites-moi, Messieurs, puisque vous vous dites si dévoués et puisque vous désirez tant l'union, ne pourriez-vous pas, une fois pour toutes, mettre vos petites étiquettes au panier ?

**Un Ouvrier.**

## NOTRE SOC

Sous ce titre, on lit dans l' « Espérantiste Catholique » :

Au cours du Congrès Espérantiste de Cambridge, en 1907, le docteur Zamenhof raconta aux congressistes l'apologue suivant :

« Il y avait jadis un roi de France, qui fit venir près de lui trois de ses serviteurs, et les conduisit auprès d'un champ inculte. Il leur remit à chacun une bêche, en disant : Celui d'entre vous qui aura à la nuit tombante creusé le plus vaste sillon recevra de moi une grande récompense. Et il s'en alla.

« Les deux premiers serviteurs, au lieu de travailler, se mirent à discuter sur les qualités ou les défauts de leur bêche. Une bonne bêche doit être longue, disait l'un. — Non, répondait l'autre, elle doit être large ! » Et ils discutèrent ainsi jusqu'au soir, et quand leur maître revint, ils en étaient encore au point où il les avait laissés le matin.

« Le troisième serviteur s'était mis au travail sans perdre de temps. Il travailla tout le jour, avec la bêche que le roi lui avait donnée. Et quand son maître revint, à la nuit tombante, il avait déjà creusé un très vaste sillon. Et il reçut la récompense promise ».

Il y a, pour nous Espérantistes catholiques, dans ce simple apologue, tout un symbole et une leçon.

Le champ qu'il nous faut bêcher, remuer, ensemencer, c'est l'humanité ; et l'instrument, ou plutôt l'un des instruments avec lesquels nous voulons opérer ce travail est notre langue auxiliaire internationale.

Semblables aux mauvais ouvriers de l'apologue, certains hommes n'ont point voulu utiliser l'instrument commode et simple, qu'on mettait à leur disposition. Ile ont préféré discuter. « Une bonne langue internationale doit être analytique, disait l'un. » — Non, répondait l'autre, elle doit être synthétique ! » — Elle doit avoir le pluriel en i, répondait un troisième » ; « Point du tout, disait un quatrième, il faut que le pluriel soit en a. » — « L'accent tonique, reprenait un nouveau-venu, doit porter sur la pénultième. » — C'est faux, protestaient les autres, il doit être sur l'antépénultième. »

Pendant ce temps, imitant l'exemple du troisième serviteur, les Espérantistes ont travaillé. Leur soc a pénétré dans tous les sols, a remué tous les terrains, a creusé, dans le champ sans limite de l'humanité, le plus vaste sillon qui ait jamais été fait par un instrument similaire. »

Et l'outil ne s'est point usé. Il ne s'est point brisé dans le terrain aride de la science ; il ne s'est point amolli dans le « jardin fleuri » de la littérature ; il ne s'est point rouillé au contact des vulgarités de la vie pratique : Après vingt-trois ans d'expérience, il est resté aussi solide et aussi souple qu'il l'était au premier jour.

Une légion **incalculable** d'ouvriers vaillants et **enthousiastes** a appris à la manier, et nous pouvons aujourd'hui montrer à ceux que nous voulons attirer à notre idée, mieux qu'un instrument admirable, mieux qu'un vaste terrain défriché et labouré : une **superbe moisson**.

Pour tout dire sans métaphore, **l'Esperanto a fait ses preuves** ; il est parlé aujourd'hui sur toute la surface du globe ; il compte des milliers de fervents propagateurs, et **aucun obstacle, aucune puissance humaine ne sauraient arrêter sa marche en avant**. Il possède une littérature riche et variée ; il a ses savants, ses artistes, ses poètes. Il est devenu dans le domaine commercial et pratique un auxiliaire apprécié. En outre, il est simple et il repose sur les principes qui lui garantissent le degré de stabilité nécessaire à **l'unité**, sans laquelle il n'y a pas de langue internationale possible.

Tel est l'instrument que nous proposons à tous les catholiques. Qu'ils l'acceptent donc en toute confiance, et qu'ils se joignent à nous en foule, non point avec le désir de perdre en discussions oiseuses un temps déjà trop court pour faire le bien nécessaire, mais avec celui de travailler courageusement à la cause si chrétienne et si humaine à la fois, de la langue internationale et, par elle, à la Cause plus belle encore du Christ et de la Sainte Eglise.

Cl. COLAS.

## BIBLIOGRAPHIE

**Le Courrier des Cercles d'études.** — On trouvera dans le numéro du 12 juin, sous le titre « Une fausse manœuvre », un bel article invitant les jeunes catholiques à ne pas employer imprudemment certains mots dangereux que nos adversaires ont introduit dans la langue française.

Plus loin sont de solides études apologétiques et sociales où la question « de l'Eglise et des travailleurs » se trouve lumineusement traitée.

Toujours bien accueillie par les groupes « les propos de la ville et de la campagne » poursuivent leur riche enquête à travers les préjugés semés dans les milieux populaires.

On lira enfin avec plaisir la piquante variété qui clôt le recueil et dont la « Déesse Science » fait tous les frais.

**La Revue Hebdomadaire.** — Sommaire du 18 juin. — Partie littéraire : Correspondance inédite, Duc d'Aumale et Cuvillier-Fleury. — L'Ecole Polytechnique et la formation des ingénieurs, Maurice d'Ocagne. — Leur Royaume (IV), Robert Vallery-Radot. — Une Fondatrice de religion : Mary Baker Eddy (II), F. Dupin de Saint-André. — L'Erreur de Mme de Rêves, Jean Morgan. — Le mouvement des Idées. Un Homme de lettres : Jules Renard, André Chaumeix.

Partie illustrée : Correspondance du duc d'Aumale. — Une fondatrice de religion. — L'Ecole polytechnique. — Le renflouement du « Pluviôse ». — Des morts. — Le retour de Charcot. — A l'Exposition de Bagatelle. — Annexion de la Bosnie-Herzégovine.

## Revue des Revues

### La « déclaration protestante » des souverains britanniques lors de leur avènement

(REVUE PRATIQUE D'APOLOGÉTIQUE, 15 juin, J.-L. de la Verdonie)

I

L'accession au trône d'Angleterre du successeur d'Edouard VII ramène l'attention du monde catholique sur un point de théologie politique assez curieux, à savoir l'obligation où les nouveaux rois ou reines se trouvent, constitutionnellement, depuis un peu plus de deux siècles, de faire à la face du pays — soit en pleine abbaye de Westminster, à la cérémonie de leur sacre, soit à l'ouverture du Parlement — ce qu'on appelle entre-Manche *the King's Protestant Declaration* ou « Déclaration royale contre la transubstantiation ».

En voici la formule cacrementelle, telle que l'a prononcée le feu monarque en 1901, et avant lui sa mère Victoria, ainsi que tous les membres de la dynastie hanovrienne, voire Guillaume III d'Orange en 1689 :

*Moi, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, défenseur de la foi, professe, atteste et déclare solennellement et sincèrement, en la présence de Dieu, ma ferme croyance que dans le sacrement de la Cène du Seigneur, il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin au corps et au sang du Christ pendant ni après leur consécration par quelque personne que ce soit ; et que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie ou de tout autre saint, et le sacrifice de la messe, tels qu'ils sont maintenant pratiqués dans l'Eglise de Rome, sont superstitieux (blasphématoires) et idolâtres ».*

*Et je professe, atteste et déclare solennellement, en la présence de Dieu, que je fais cette déclaration, et chaque partie de celle-ci, dans le sens simple et ordinaire des mots qui me sont lus, tels qu'ils sont communément entendus par les protestants anglais, sans aucune échappatoire, équivoque ou réserve mentale quelconque, et sans qu'aucune dispense m'ait été d'avance accordée à cet effet par le Pape ni aucune autre personne ou autorité quelconque, et sans aucun espoir de* [recevoir] *une telle dispense d'aucune autorité ou personne quelconque, et sans penser que je suis ou puis être délié* [acquitté] *devant Dieu et les hommes, ou absous de cette déclaration ou d'aucune de ses parties, même si le Pape ou toute autre personne ou personnes ou puissance quelconque m'en dispensait ou annulait celle-ci, ou déclarait qu'elle était nulle et non avenue dès le principe.*

Un *Serment du Couronnement* (« Coronation Oath ») accompagnant la *Déclaration*, se borne à une simple profession de protestantisme. De celui-là, les catholiques se contentent de gémir ; mais contre les termes « superstition » et « idolâtrie » de la *Déclaration*, ils se sont toujours élevés ; et, sans préjuger de leur attitude en 1910, nous croyons intéressant de retracer leurs revendications lors de l'intronisation d'Edouard VII.

II

Bien que le nouveau monarque eût, à dessein, prononcé à voix très basse la *Déclaration*, le 14 janvier 1901, les pairs catholiques au nombre de trente protestèrent le jour même auprès du lord chancelier « première autorité en matière de loi ». De son côté, le représentant irlandais M. Redmond s'adressait à M. Balfour ; tandis qu'un autre membre des Communes, M. Healy, et le cardinal Logue, primat de la « verte Erin », prenaient leurs coreligionnaires à témoin de l'injure subie. Un mois et demi plus tard, le 30 février, le cardinal Vaughan dérivait une lettre pastorale sur ce sujet et ordonnait des prières en réparation de ces « formules blasphématoires ».

Successivement, lord Braye, le 11 mars, puis lord Herries le 18, demandent l'un le rejet du serment, l'autre la formation d'un Comité collectif formé de membres des deux Chambres et chargé de présenter un rapport au gouvernement. Le refus (23 avril), par les Communes, hésitantes et opportunistes, de choisir les trois membres voulus dans leur sein, retarda jusqu'au 13 juin la constitution de ce *Select Committee*, présenté par le premier ministre, lord Salisbury, et qui comprenait les personnages les plus considérables et les plus modérés. Malgré le colonel Sandys, porte-parole de l'*Imperial Protestant Federation* (25 juin), le Comité modifia ainsi la partie finale de la *Déclaration*, objet des plus vives controverses :

*Je crois fermement que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie ou de tout autre saint et le sacrifice de la messe, tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui dans l'Eglise de Rome,* sont contraires à la religion protestante.

*En présence de Dieu, je déclare, professe et atteste solennellement que c'est sans réserve aucune que je fais cette déclaration, en toutes les parties qui la composent.*

Ce texte hybride n'était qu'un compromis ; il ne satisfit personne, et le Premier dut élaborer lui-même, en dehors du *Select Committee*, une nouvelle formule. Le 19 juillet, le marquis de Salisbury proposa donc : 1° de supprimer le mot *adoration* de la Vierge, pour faire droit aux réclamations catholiques de lord Llandaff ; 2° en ajoutant, après la *Déclaration* que certaines doctrines romaines *sont contraires à la religion « protestante »*, les termes à « *laquelle je crois* » qui précisent et affirment le protestantisme du souverain. Ces remaniements qui eussent donné satisfaction à chacun, lord Salisbury espérait les faire votor par les Chambres après les trois lectures, obligatoires pour qu'ils devinssent loi définitive ; mais il dut retirer son *Bill*, le 5 avril 1901, devant la multiplicité des amendements et les débats orageux qui accueillirent son généreux effort. Il eut le tort de faire retomber cet insuccès sur les exigences des catholiques : incorrection calomnieuse que l'archevêque de Westminster n'eut garde de ne pas relever, devant 5 000 auditeurs, à la grande « Conférence de Newcastle » qui se tint du 8 au 11 octobre.

III

Les *Lowchurchmen*, intransigeants, s'efforcent d'égarer l'opinion anglaise et de ressusciter contre le papisme toutes les accusations mensongères dont sont coutumière nos jacobins de France. Aux fantaisies, d'apparence érudite, d'un Walter Walsh, il suffira d'opposer les faits, en rappelant, brièvement, l'origine de cette trop fameuse *Déclaration*.

Loin de répondre à un besoin foncier de la nation, elle est le résultat monstrueux d'une invraisemblable imposture. Le grand Macaulay en a fait justice et personne aujourd'hui n'ose défendre le tranafuge de toutes les religions, cet odieux *Titus Oates*, tour à tour baptiste, ministre anglican à deux reprises, mais avant tout faussaire, aventurier et débiteur insolvable. C'est lui qui, sous le règne agité de Charles II, réussit, avec la concours de Bedloe, Carstairs et du comte de Shaftesbury, à accréditer la légende du fameux *Complot papiste*, d'après lequel les catholiques auraient, guidés par les Jésuites et Innocent XI, combiné tout un plan sanguinaire contre la sécurité de Londres et la vie du roi. Celui-ci, après des alternatives de foi catholique et d'opportunisme protestant, venait, bien que Stuart, d'accepter le *Bill du Test* (1673), qui excluait des emplois publics les citoyens reconnaissant la suprématie du Pape et la transsubstantiation eucharistique : le comte de Shaftesbury en était l'auteur, comme il était le protecteur de Titus Oates. Bientôt, à la faveur des calomnies de ce dernier, « la nation entière devint furibonde de haine et de crainte », et au milieu des rixes et des exécutions capitales, on exigea (1677) des fonctionnaires une *Déclaration* nettement protestante. Le duc d'York, calomnié par Titus Oates, étant devenu roi en 1685, sous le nom de Jacques II, fit aussitôt juger le malfaiteur national à la condamnation duquel l'Angleterre, jusque-là terrifiée, applaudit avec un soupir d'immense soulagement.

Le *Bill du Test* n'en subsistait pas moins ; et, dès le lendemain de la Révolution de 1688 et la fuite du puéricultrice Jacques II, que Louis XIV avait offert de secourir, le gallophobe et antipapiste Guillaume d'Orange, qui avait épousé, en 1677, Marie « fille très protestante du catholique duc d'York », aggravait la situation des catholiques, en s'empressant (13 février 1689) d'inaugurer son règne en Angleterre par la nouvelle formule de *Déclaration protestante* que venaient de rédiger Somers et d'autres légistes. La « bonne reine Anne », sœur de la précédente souveraine, mais catholique fille de Jacques II, dut subir le même affront à son avènement ; et depuis sa mort, la dynastie protestante des Hanovre, placée sur le trône par les grands seigneurs whigs pour éviter tout retour des Stuarts, a prononcé régulièrement la formule anti-eucharistique.

La transformation religieuse de l'Angleterre, son libéralisme proverbial, n'exigent-ils pas l'abrogation d'un texte élaboré à l'époque la plus troublée de l'histoire britannique, au lendemain de l'une des deux révolutions qui l'agitèrent si terriblement ? Un coup d'œil sur les progrès des idées depuis cent ans appuiera la réponse affirmative que tout esprit droit est tenu de faire à cette question.

IV

D'après M. Guibert, les 50 000 fidèles du temps de l'historien Burke sont devenus aujourd'hui 5 millions et demi dans le Royaume-Uni ; l'empire britannique en a 40 millions et « dans les divers pays de langue anglaise, les catholiques s'élèvent à 22 millions — sur les 112 millions d'hommes qui parlent anglais — tandis que l'*anglicanisme*, la religion officielle patronnée par le pouvoir, ne compte que *18 à 20 millions d'adeptes* ». En 1850, malgré l'opposition formidable des partisans du *No Popery !* la hiérarchie épiscopale fut rétablie, et selon l'expression de Newman, dès lors un « nouveau printemps » fleurit pour le catholicisme en Angleterre. Les églises, les écoles sortent de terre ; les conversions atteignent tous les rangs sociaux et, sauf trois charges fermées aux « Romains », toutes les dignités sont honorablement occupées par eux et les secrétaires d'Etat regardent l'archevêque de Westminster comme un pair à qui ils reconnaissent ses titres.

Du côté des *Highchurchmen*, anglicans « romanisants », l'union avec le Pape est très désirée : lord Halifax en restera le champion généreux ; depuis le mouvement d'Oxford et à la suite de Pusey, les ritualistes se rapprochent de nous, à s'y méprendre, par les cérémonies et même les dogmes ; ils revendiquent pour eux seuls le titre de « catholiques », et nous obligent à n'être que des Romains ». Répondant à ces nobles aspirations, Léon XIII (en 1895) adressa à tous les « Anglais qui cherchent l'unité dans la foi », la charitable et apostolique lettre *Ad Anglos* qui émut si fort nos frères séparés ; pour leur part, le primat catholique d'Angleterre et tous les évêques ne manquent aucune occasion d'affirmer leur loyalisme envers le souverain légitime et de faire prier pour lui solennellement.

Quant à Edouard VII, il n'hésita pas à assister à la messe dans des églises catholiques, à recevoir à la cour les prélats romains et les nonces ou légats du Pape, à honorer de son amitié des religieux éminents, à visiter le Souverain Pontife à quatre reprises différentes. Sous son règne, enfin, se tint, en septembre 1908, le Congrès eucharistique de Londres ; et, même après les audaces sensationnelles et si contraires à la tradition protestante des démarches « romanisantes » du fils de Victoria, à côté de ces « événements extraordinaires » qui, d'abord, scandalisèrent tant d'esprits étroits